

Impôts. La CGT alerte sur une possible disparition en 2015 du Centre des impôts fonciers situé à Sainte-Anne en raison de coupes budgétaires.

Les syndicalistes crient : « Pas touche à mon Cadastre ! »

■ « La CGT ne laissera pas mourir le Cadastre », c'est en ces termes que le syndicat CGT des Finances publiques 13 tire la sonnette d'alarme le jour de la date limite du paiement de la taxe foncière par les contribuables marseillais.

Situé à Sainte-Anne (8e), le service cadastral est autant utile aux propriétaires qu'aux collectivités locales. Aux premiers, il leur permet d'avoir une vision globale des parcelles de terrain, toute une documentation cadastrale est ainsi mise à leur disposition. De leur côté, les communes se développent, en termes d'infrastructures, grâce à la représentation graphique des propriétés qu'elles ont sous les yeux. Des géomètres du cadastre sont également à leur service gratuitement.

Echec du transfert dans les Hautes-Alpes

Sous couvert d'économies budgétaires - la RGPP* sarkozyste s'est muée en MAP* hollandiste -, « la direction générale des Finances Publiques compte transférer ses missions cadastrales dans les services des impôts des particuliers », annonce Philippe Laget, co-secrétaire départemental des Finances Publiques. Elle y réfléchirait dès le 1er janvier 2015. Mais semble avoir la mémoire courte, la DGFIP s'était heurtée à un mur de résistance de la part des agents dès 2006, 2007 et



Comme ils l'avaient empêché à trois reprises, les cégétistes refusent la disparition du Cadastre pour 2015. PHOTO ARCHIVES LA MARSEILLAISE

2008 avec cette année-là grève et occupation du site obligeant les dirigeants à retirer le projet de suppression.

Ce qui n'a pas marché dans les Hautes-Alpes où cette expérimentation a démarré ne peut pas fonctionner dans les Bouches-du-Rhône, selon le responsable syndical. Il met en garde : « L'agent qui s'occupe des impôts a tellement de travail qu'il ne peut gérer une mission supplémentaire

». Les conséquences prévisibles sont l'absence d'interlocuteur maîtrisant la mission cadastrale et une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation de plus en plus injuste. Explication : la base des valeurs locatives ayant été établie en 1970, les habitants du 16e arrondissement ne risquent pas d'apprécier les mêmes taux d'imposition que ceux du 9e. L'injustice fiscale risque de faire des vagues.

La CGT est prête à lutter contre la suppression du Centre des impôts fonciers, car il en va, d'après elle, de « la cohérence du maillage territorial ».

PIEDAD BELMONTE

* La Révision générale des politiques publiques et la Modernisation de l'action publique visent à s'attaquer aux services publics par la suppression de postes, des restructurations et des privatisations.